

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 8 octobre à **dix-neuf heures et quinze minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire de Vonnas.

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	GIVORD Jean-Louis
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
DUMARAIS Serge	LAURENT Michèle	TRONCY René
TRESSELT Nadine	PERROUD Marie- Françoise	DUBOIS Françoise
NIZET Cécile	THIBERT Karine	GREGOIRE Cédric
LEQUEUX Sébastien	RAVOUX Christian	

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Elodie DESMARIS, Ufuk YUKSEL, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Catherine MIGNOT, Guy GABILLET

Pouvoirs : Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Elodie DESMARIS donne pouvoir à Claude RABUEL

Date de la convocation : le 2 octobre 2024

Membres en exercice : 23

Ouverture de la séance à 19h15

Adoption du compte rendu du 2 juillet 2024

Adopté à l'unanimité

1- Evènements

Evènements Juillet 2024		
date de l'évènement	Organisateur	Evènement
13 juillet		Tour de l'Ain
13 et 14 juillet	Comité de jumelage	60ème anniversaire
13 juillet	Commune	Feu d'artifice + bal

Evènements Septembre 2024		
date de l'évènement	Organisateur	Evènement
7 septembre	Mairie	Forum des Associations
14 et 15 septembre	Vonnas patrimoine	Salon de la carrosserie
23 septembre	Mairie + SMIDOM	inauguration composteur triolet
25 septembre	CCV + France Travail	La place de l'emploi
27 septembre	CCV + Mairie	Concert Natacha Saint-Pier

Alain Givord rappelle que la commune est partenaire de ces manifestations avec un soutien technique, logistique et/ou financier et contribue ainsi à la dynamique d'animation du village.

2 - Information rentrée scolaire

Au groupe scolaire Narcisse Devaux, il y a 266 élèves.

4 classes de maternelles :

2 classes de PS/MS

1 classe de GS/CP

1 classe de GS

6 classes élémentaires :

1 classe de CP/CE1

1 classe de CE1

1 classe de CE2

1 classe de CE2/CM1

2 classes de CM1/CM2

1 dispositif ULIS

Sur le plan investissement, pendant les vacances scolaires, un nouveau jeu a remplacé l'ancien jeu dans la cour des maternelles pour un montant de près de 21 000€ et de nouveaux lits superposés ont été installés.

Concernant le personnel, 2 ATSEMS à mi-temps ont intégré l'équipe. Ces postes avaient été validés lors du dernier conseil municipal

Autre information : Le marché de fournitures pour le restaurant scolaire a été lancé le 20 septembre 2024

3 - Modification de la régie de recette de la Cantine Scolaire de Vonnas

Le Conseil Municipal,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 1986 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaisse des produits de la cantine,

Vu l'avis favorable du comptable public du 01 octobre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : il est institué une régie de recettes et d'avances auprès de la Commune de Vonnas, dont l'objet est l'encaissement des règlements de la Cantine Scolaire de Vonnas.

Article 2 : cette régie est installée au 86, rue du Docteur Perret

Article 3 : la régie fonctionne du 01 janvier au 31 décembre

Article 4 : la régie encaisse les produits suivants :

1-Cantine

Article 5 : les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1-par chèques

2-par espèces

3-TPE, carte bancaire sur place

4-virement

5-encaissement par internet par carte bancaire

6- prélèvement

Article 6 : la régie paie :

1-le remboursement pour annulation de repas (avec justificatifs)

Article 7 : les dépenses désignées à l'article 6 sont payées selon les modes de règlement suivants :

1-virement bancaire

2-numéraire

Article 8 : le montant d'avances est fixé à 100€.

Article 9 : la régie sera dotée d'un compte bancaire Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) ouvert au nom du régisseur auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain

Article 10 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 15 000 €

Article 11 : le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9 et au minimum une fois par mois

Article 12 : il est institué un fond de caisse de 70€

Article 13 : le régisseur verse auprès du comptable la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses lors de l'établissement de bordereaux de titres ou mandats mensuellement

Article 14 : le régisseur est assujéti à un cautionnement égal dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 15 : le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur

Article 16 : le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur, en cas d'activité et proratisée

Article 17 : le Maire et le comptable public assignataire de Châtillon sur Chalaronne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

4- Montant de la participation aux frais pour les enfants, hors commune, accueillis en classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) à Vonnas, pour l'année scolaire 2023-2024

Monsieur Alain GIVORD, Maire, rappelle que depuis la rentrée scolaire 2011/2012, une classe ULIS-école (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), ex classe CLIS, a été mise en place par l'Éducation Nationale à l'école élémentaire sur la commune Vonnas. Cette classe s'adresse aux enfants âgés de 6 à 12 ans, déficients intellectuels légers, après que ces enfants aient été reconnus en situation de handicap par la commission des droits à l'autonomie et selon une affectation relevant de la compétence de l'Éducation Nationale. Cette dernière prend en charge les rémunérations des personnels enseignants assurant l'encadrement pédagogique.

Les autres dépenses imputables au fonctionnement de classe ULIS, tant en matière d'investissement que de fonctionnement sont à la charge de la commune de Vonnas.

Les enfants bénéficient d'un accompagnement par transport spécifique pour venir à l'école le matin et en repartir le soir et sont de ce fait appelés à déjeuner au restaurant scolaire.

Il est proposé que les communes extérieures, desquelles sont issus les élèves, participent aux frais de scolarité de la ULIS de Vonnas. La commune de Vonnas étant appelée, elle aussi, sous forme de réciprocité, à participer aux frais des élèves de Vonnas scolarisés sur une autre ULIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE pour les années scolaire 2023-2024 à **648.28€** par élève la participation relative à l'accueil des élèves en classe ULIS à Vonnas.

PRECISE qu'il sera demandé aux communes, par l'intermédiaire d'un titre de recettes payable à la SGC de Bourg en Bresse, de régler cette participation aux frais.

Adopté à l'unanimité

✓ *Rapporteur Jean-François CARJOT*

5 - Point urbanisme

Permis de construire				
Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC00145724D0016	27/09/2024	ROZIER Thierry	620 route de Neuville-les-Dames	Réovation du bâti pour usage d'habitation, création clôture/portail
PC00145724D0015	16/09/2024	SCI KOXA II	28 rue des Jacques	Transformation et extension d'une maison ancienne en six logements
PC00145724D0011M01	13/09/2024	DUBOUIS Sylvie	impasse des Contamines	Demande annulée
PC00145723D0019M01	13/09/2024	DUBOUIS Sylvie	impasse des Contamines	Démolition du cabanon et modification de l'enduit de la maison

DÉCLARATION PRÉALABLE

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP00145724D0112	30/09/2024	GIMARET Dany	45A rue des Gravières	Construction d'un abri de jardin
DP00145724D0114	27/09/2024	COMMUNAUTE EMMAUS SERVAS	45 rue du Moulin	Création boutique seconde main
DP00145724D0111	27/09/2024	Dubois Tristan	100 place Ferdinand de Beost	Création d'un duplex
DP00145724D0110	25/09/2024	AKTAS Hasan	216 route du Moulin Burel	Construction d'un abri de jardin
DP00145724D0109	25/09/2024	TANTILLO ALain	2 place Ferdinand de Beost	Changement façade commerciale
DP00145724D0108	20/09/2024	Dubois Tristan	100 place Ferdinand de Beost	Pose de 2 fenêtres de toit
DP00145724D0107	12/09/2024	CARRE Jean-Pierre	51 rue des Cerisier	Rénovation à l'identique de la toiture du garage en plaques de fibres ciment gris
DP00145724D0106	10/09/2024	FOREY YOANN	405 route de Luponnas	Pose de clôture
DP00145724D0105	09/09/2024	GUICHARDET SARL	rue de l'Industrie	Remblaiement de terrain
DP00145724D0104	09/09/2024	YILMAZ Emrah	330 rue Henri Genard	Installation baies vitré, installation portillon sur façade
DP00145724D0103	09/09/2024	HUQUET Vanessa	502 route de Namary	Pose d'une clôture
DP00145724D0102	09/09/2024	DASILVA Lucas	210 chemin du Clos des Barres	Construction d'une piscine
DP00145724D0101	09/09/2024	ROUMEC Jean-François	157 rue des Mesanges	Construction d'une piscine
DP00145724D0100	06/09/2024	ROY Joëlle	340 avenue de la Gare	Rénovation bâtiment de jardin et remplacement des huisseries.

6 - Décision modificative budgétaire Camping

Monsieur Jean-François CARJOT, adjoint au Maire, informe le conseil que le budget du Camping présente une anomalie suite à une erreur de saisie sur la section investissement.

Il convient d'effectuer des virements de crédits afin de régulariser le budget

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le budget de la manière suivante :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
COMPTE	OBSERVATION	MONTANT
040-2135	Installation générales (ordre de section a section)	- 6 532,00
041-2135	Installation générales (ordre à l'intérieur de la section)	6 532,00
TOTAL DEPENSES		-

RECETTES		
COMPTE	OBSERVATION	MONTANT
040-231	Immobilisation corporelle en cours (ordre de section à section)	- 6 532,00
041-231	Immobilisation corporelle en cours (ordre à l'intérieur de la section)	6 532,00
TOTAL RECETTES		-

Adopté à l'unanimité

√ **Rapporteur Nathalie DUCLOS**

7 - Pré-accord réaménagement prêt SEMCODA

Nathalie DUCLOS expose au Conseil Municipal que la SEMCODA, dans le cadre de l'optimisation de sa dette, a sélectionné un volume de prêts consenti par le Crédit Foncier émis au taux Euribor 3 mois + marge 2,10% (représentant actuellement un taux d'intérêt d'environ 5,70%) finançant à l'origine des opérations PSLA remontées en locatif PLS.

SEMCODA étudie un refinancement basé sur le taux du Livret A + marge sur une durée unique comprise entre 20 et 25 ans pour tous les prêts concernés. SEMCODA privilégie l'indice LIVRET A plutôt que l'Euribor 3 mois pour financer du logement social, et souhaite réduire significativement la marge bancaire.

Dans le cadre de ce réaménagement de prêt, il est précisé que la quotité de garantie initiale reste identique à celle de départ.

Afin de permettre à SEMCODA d'avancer dans l'étude du réaménagement de prêt par le Crédit Foncier, SEMCODA sollicite dès à présent l'accord du Conseil Municipal, pour obtenir dès à présent un accord de principe sur ce réaménagement ; celui-ci pourrait prendre effet en décembre 2024.

Concernant notre Collectivité, les caractéristiques d'origine sont les suivantes :

N° contrat origine	CRD au 31/12/2024	Quotité de garantie	Date garantie origine	Indice	Marge	Durée restante (en années)
45 499959A	2 242 104,14 €	100%	21/03/2016	Euribor 3 mois	2,10%	20 ans

Le Conseil Municipal est d'ores et déjà informé qu'il sera appelé à délibérer ultérieurement sur l'accord de garantie définitif dès que SEMCODA aura obtenu son financement auprès de l'organisme financeur qui aura été retenu.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accorde à la SEMCODA un pré-accord de garantie, à titre de garantie solidaire pour le prêt qui lui sera consenti à concurrence de 100 % du montant global de l'opération envisagée.

Adopté à l'unanimité

8 - Octobre rose

Comme l'an dernier, la façade de la mairie est pavoisée en Rose pendant le mois d'octobre afin de montrer notre participation au soutien à la délégation des Bords de Veyle de la lutte contre le cancer.

Ce dimanche 6 octobre, la délégation des Bords de Veyle a organisé sa traditionnelle « marche Octobre Rose » et cette année elle s'est déroulée sur notre Commune.

Suite à cette manifestation, la délégation des Bords de Veyle, par l'intermédiaire de leur responsable, nous a adressé un message de remerciements que je porte à votre connaissance.

Les membres de la délégation des Bords de VEYLE de la Ligue contre le Cancer remercient vivement la municipalité de leur avoir mis à disposition le hall d'entrée et les toilettes de la salle des fêtes pour notre marche "octobre rose". Le temps était bien maussade dimanche matin à 8h, un peu d'abri pour les inscriptions et le petit café avant le départ était le bienvenu. La pluie ayant cessé les 324 plus courageux, qui ont voulu défendre une noble cause se sont aventurés sur les chemins balisés, (merci pour votre aide pour le nettoyage) des chemins.

Au retour, tout le monde s'est retrouvé dans la bonne humeur autour d'un café, un petit verre et une tartine de fromage fort pour se réchauffer.

Nous sommes très heureux de voir une mobilisation croissante pour "octobre rose".

Merci aux commerçants qui ont voulu participer aussi à cet événement en apposant le sticker "octobre rose " sur leur vitrine.

Merci encore à la municipalité pour son soutien et à sa participation au concert de Natasha St PIER qui a réuni 400 personnes. A l'issue de ce concert, un vin d'honneur a été offert par la municipalité aux 200 personnes présentes qui a été servi par les membres de la délégation de la ligue contre le cancer et des membres du conseil municipal. A cette occasion, un chèque d'un montant de 3.200 euros a été remis par la délégation des Bords de Veyle à la ligue contre le cancer départementale représentée par le Docteur BRUHIERE présent avec son épouse.

Informations diverses

Nathalie Duclos informe des dates du prochain CCAS le 24/10 prochain et de l'après midi récréative du CCAS proposée aux vonnassiens de 70 ans et plus le 26 Octobre ; elle invite les membres du conseil à apporter leur aide pour le bon déroulement de cet après-midi.

√ **Rapporteur Claude RABUEL**

9 - Terrain de foot

Le terrain de foot a été remis en état et réengazonné. Il est maintenant opérationnel et accueille les entraînements des jeunes du FCBV pour les mercredis et les matchs du samedi.

10 - Compte rendu du comité syndical du SMIDOM

Claude Rabuel communique les informations notamment en matière de collecte données lors du dernier comité syndical. Lors de ce CA, il a été mis en évidence que certains ne mettaient jamais leurs poubelles. Une question est posée sur l'obligation de payer une redevance ? Oui, c'est bien une obligation.

Il informe qu'une application téléphonique du SMIDOM est à la disposition de chacun ; elle peut être téléchargée à partir de Google Play. Elle permet entre autres à chacun de connaître les dates d'enlèvements des ordures.

11 - Classement quatre fleurs : renouvellement

Nous avons eu confirmation que le jury national nous a renouvelé notre classement village fleuri 4 fleurs. Merci à nos équipes pour le travail réalisé ; rappel est fait que ce classement est régulièrement renouvelé depuis 1977

√ *Rapporteur Françoise BERTHOUD*

12 - Médiathèque

Le dossier médiathèque avance ; l'analyse des offres est en cours et les entreprises retenues seront communiquées lors du prochain conseil municipal. Le lancement des travaux devrait se faire début Novembre

Concernant le poste de responsable de la médiathèque, nous avons été obligés de lancer un recrutement. En effet, le Maire rappelle que le département finance ce poste à 50% pendant 3 ans et 33% pendant 2 ans, ce qui représente une enveloppe de plus de 65 000€. Pour en bénéficier nous devons répondre au cahier des charges du CD01 d'où l'obligation de recrutement et le CD01 participe au jury de recrutement. Cela signifie en réponse à une question posée que la personne en place actuellement peut postuler mais peut ne pas être retenue.

√ *Rapporteur Jean-Louis GIVORD*

13 - Point sur les travaux réalisés

Durant l'été, de nombreux travaux prévus au budget ont été réalisés :

- Voirie : renforcement des chaussées route de Bezemême, réfection de la rue de l'industrie avec un reprofilage pour les eaux pluviales, pose de plots de sécurisation au croisement rue de la grenette/rue Claude Morel, traçage, mise en sens unique chemin en Sécherant avec les signalétiques adaptées ; le chemin des mariots devrait être réalisé avant la fin de l'année
- A noter que le Pont BUREL a été retenu dans le dispositif Ponts par CEREMA ; un diagnostic et une étude de faisabilité seront réalisés prochainement
- Matériel : changement du « piano », du lave-vaisselle, de la laveuse à la salle des fêtes
- Technique : installation de la GTB à l'école pour mieux maîtriser notre fonctionnement énergétique, installation d'un système fonctionnel de téléphonie à la mairie

Des remarques sont faites sur des manques de passages piétons rue Henri Génard + rue capitaine Montréal. Est-ce que cela peut être étudié et fait ? Oui, l'entreprise de « traçage » doit faire une deuxième intervention

Question sur la rénovation de la rue Henri Génard ? il faut avant traiter la mise en séparatif des réseaux et l'assainissement est de compétence communautaire

14 - Avenue des Sports

Le dossier avance ; un appel d'offre est lancé et l'ouverture des plis aura lieu en octobre.

15 - Etat d'avancement des dossiers Passerelle & Petites Villes de Demain

Dossier passerelle : une rencontre avec la DDT et INTERRA a permis de valider les contraintes techniques ; Un calendrier prévisionnel permet d'envisager une passerelle posée pour la rentrée scolaire prochaine. C'est en tout cas l'objectif fixé

Le détail des missions confiées et les coûts d'honoraires sont communiqués à l'ensemble du Conseil. Le Maire précise que les budgets et le choix d'Interra avait été validé lors de conseils précédents.

	Honoraires AMO € HT	Part Sous Traitant ISD € HT	Part Sous Traitant C2I Conseil	Part Titulaire SPL IN TERRA € HT
Phase 1 : Etat des lieux				
8 Réunion de lancement	705,00			705,00
8 DICT / collecte, synthèse des données d'entrée	360,00			360,00
8 CDC relevé topographique, consultation et marché prestataire	295,00			295,00
8 Cadrage réglementaire	1 930,00		1 750,00	180,00
8 Etude hydraulique	3 950,00		3 950,00	
8 Présentation des contraintes/enjeux et de la feuille de route	705,00			705,00
Phase 2 : Etude de faisabilité				
8 Faisabilité passerelle : typologie, analyse multicritères, chiffrage, CDC étude géotechnique, consultation et marché prestataire	4 730,00	4 550,00		180,00
8 Réunion intermédiaire	885,00			885,00
8 Recalage projet suite réunion intermédiaire	180,00			180,00
8 Présentation finale faisabilité	590,00			590,00
Phase 3 : Porter à connaissance et Note de synthèse valant programme				
8 Porter à connaissance et dépôt du dossier	1 900,00		1 900,00	
8 Note de synthèse avec chiffrage final	830,00	650,00		180,00
8 Solde dossier	410,00			410,00
TOTAL Mission - € HT :	17 470,00	5 200,00	7 600,00	4 670,00
TVA à 20% :	3 494,00	1 040,00	1 520,00	934,00
TOTAL Mission - € TTC :	20 964,00	6 240,00	9 120,00	5 604,00

Dossier PVVD

Jean Louis Givord précise les missions confiées à Interra pour ce projet ; il précise que Interra s'est entouré du cabinet Berthet Liogier.

Les missions :

Phase 1 : analyse des données d'entrée et des enjeux : recensement informations, contraintes physiques/économiques/environnementales, ré-interrogation du pré-programme (AFOM). Relevés complémentaires éventuels. Maquette 3D sommaire démolition bâtiment bibliothèque. Arbitrages de la collectivité.

Phase 2 : faisabilité : à partir des arbitrages, proposition d'une scénarisation, avec schémas fonctionnels des aménagements. Maquette 3D de la place Ferdinand de Béost, parvis Eglise et Centre Saint-Martin.

Réunion de travail intermédiaire, recalages (1 journée de travail), et finalisation en un scénario de synthèse.

Phase 3 : note de synthèse valant programme : note de synthèse (2 à 3p. de conclusions) et estimations financières du scénario retenu avec phasage de l'aménagement.

Le détail des missions confiées et les coûts d'honoraires sont communiqués à l'ensemble du Conseil. Le Maire précise que les budgets et le choix d'Interra avait été validé lors de conseils précédents

	Honoraires AMO € HT	Part Sous Traitant BERTHET - LIOGIER € HT	Part Titulaire SPL IN TERRA € HT
Phase 1 : analyse des données d'entrée et enjeux			
↳ Réunion de lancement	1 485,00	800,00	885,00
↳ DICT / collecte, synthèse des plans et données d'entrée	720,00		720,00
↳ Cahier des charges des relevés complémentaires et analyse des rendus	475,00		475,00
↳ Analyse atouts -faiblesses du pré-programme	1 130,00		1 130,00
↳ Modélisation 3D sommaire démolition/conservation bibliothèque	1 600,00	1 600,00	
↳ Synthèse de l'analyse et des enjeux	1 340,00	800,00	540,00
↳ Présentation pour arbitrages	1 305,00	800,00	705,00
Phase 2 : Etude de faisabilité			
↳ Scénarisation, schémas fonctionnels des aménagements, productions graphiques	10 460,00	10 100,00	360,00
↳ Echanges avec parties prenantes projet, enjeux croisés	360,00		360,00
↳ Réunion intermédiaire	1 140,00	800,00	540,00
↳ Recalage projet suite réunion intermédiaire	1 505,00	800,00	705,00
↳ Présentation finale faisabilité	1 485,00	800,00	885,00
Phase 3 : Notice de synthèse valant programme			
↳ Notice de synthèse et chiffrage	3 750,00	2 800,00	950,00
↳ Solde dossier	590,00		590,00
TOTAL Mission € HT :	27 345,00	18 500,00	8 845,00
TVA à 20% :	5 469,00	3 700,00	1 769,00
TOTAL Mission € TTC :	32 814,00	22 200,00	10 614,00

Fin de séance à 21h15

Alain GIVORD
Maire de Vonnas

Karine THIBERT
Secrétaire de Séance